

V.A.E.

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE



Valoriser vos compétences : Transformer votre expérience en diplôme

Objectifs

Valider le diplôme souhaité grâce à son expérience afin d'évoluer dans son métier ou occuper un nouveau poste.

Débouchés

Débouchés multiples selon le diplôme ou la certification préparé (*nous contacter*).

Poursuite d'études possible en fonction du diplôme.

Public concerné

- Les demandeurs d'emploi indemnisés ou non
- Les salariés
- Les bénévoles
- Les aides familiaux

Diplômes

- Du ministère de l'Agriculture : CAP, BAC, BTS, etc... Agricole, Viticole, Aménagement Paysager ...
- Du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion : Titre professionnel Ouvrier du paysage...
- De la DREETS (Directions Régionales de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) : Diplôme d'Etat d'Accompagnement Educatif et Social (DEAES).

Pré-requis

1 an d'expérience professionnelle minimum.

Conditions d'inscription

1 année d'expérience dans le métier correspondant au diplôme.

Durée

30 h maximum en accompagnement individuel et 70 h maximum de formation complémentaire.

Dates / Délais

Nous consulter

Tarifs

70 €/h en accompagnement individuel.

25 €/h en formation complémentaire.

France VAE prend en charge l'ensemble des frais du parcours.

Résultats

- Taux de réussite : 70%
- Niveau de satisfaction : 2,4/3
- Taux d'insertion : 100%

Lieu de formation

CFPPA
4 avenue Euphrasie Guynemer
02400 VERDILLY

Programme / Modalités pédagogiques

Les étapes de la V.A.E. :

1. **Définition du projet** : Information, conseil, choisir le bon diplôme.

Analyse du projet

Premier repérage des certifications envisageables

Orientation vers le certificateur concerné

2. **Recevabilité** : Préparation et dépôt du dossier de recevabilité.

Renseignements sur le dossier de recevabilité (livret 1)

Vérification de son contenu, dossier complet, années d'expérience...

3. **Dossier VAE** : Aide à la constitution et remise du dossier VAE au jury.

Présentation du livret 2, dossier VAE et méthodologie. Remise du memento VAE.

Adéquation de l'expérience professionnelle avec le diplôme. Mise en valeur des connaissances, compétences, aptitudes professionnelles et personnelles.

Lecture, correction, axes d'amélioration.

Vérification du dossier.

4. **Validation** : Partiel ou Total par le jury.

- Individualisation des parcours.
- Accompagnement de chaque stagiaire par le formateur référent de la formation.
- Accompagnement possible par un formateur référent des personnes en situation de handicap et/ou en difficulté.

Modalités d'évaluation

Passage devant un jury.

Notre structure d'accueil et de formation

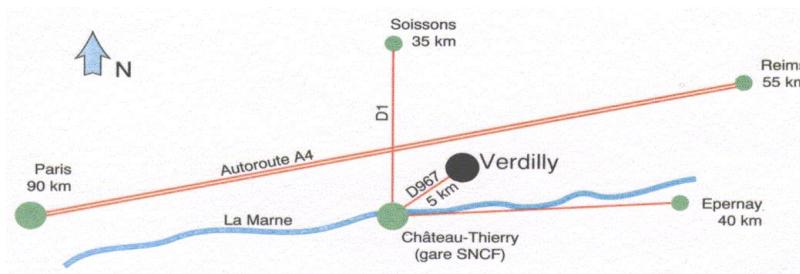
Une structure professionnelle au service de la formation

Notre centre de formation est situé à Verdilly (5 kms de Château-Thierry)

Transport en commun sur réservation

Les apprenants disposent de salles de cours, salles informatiques et d'un « plateau technique » dédié à la formation et aux travaux pratiques.

Possibilité d'hébergement.



Accueil des personnes en situation de handicap ou en difficulté, adaptation possible, nous contacter.

